

# Procès-verbal n°52

Jeudi 13 février 2020 à 20h30

**Présents** : M. le Maire Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Hervé LE MENS, Nathalie ABIVEN, Pascale DIVERRES CORRE, Laure LAUVERGEAT, Rémi LE BERRE, Jeannine LE GALL, René RAUD, Bernard CORNEC, Philippe MOULLEC, Bernard LE CAHAREC, Yvan BRISHOUAL, Georges JEZEQUEL, Annie MOAL et Fabienne SIMON.

Karine MORVAN donne pouvoir à Nathalie ABIVEN

**Secrétaire de mairie** : Gaëlle KERBRAT

**Secrétaire de Séance** : Yvan BRISHOUAL

Le compte rendu du conseil municipal n°51 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal de Saint-Urbain s'est réuni sous la présidence du maire, Jean-Louis VIGNON, pour le vote des comptes de gestion, des comptes administratifs 2019 et des dossiers en cours.

- 1- Compte de gestion 2019
- 2- Compte administratif 2019
- 3- Avis sur le projet du PLUI devant être approuvé en conseil de communauté
- 4- Convention assistance CCPLD-Voirie
- 5- Contrat CEJ 2019-2022
- 6- Convention de servitude A06 ENEDIS
- 7- Subvention exceptionnelle-Carnaval
- 8- Admission en non-valeur
- 9- Convention CDG-Accès aux missions facultatives
- 10- Mise à jour du fichier des noms de rues et lieu-dits
- 11- Achats
- 12- La parole aux adjoints et conseillers.
- 13- La parole aux publiques

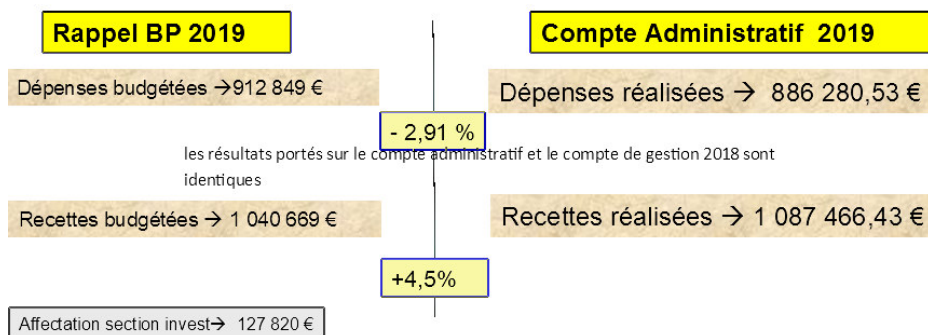
## **1- Compte de gestion 2019**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont identiques.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le comptable public.**

## 2- Compte administratif 2019

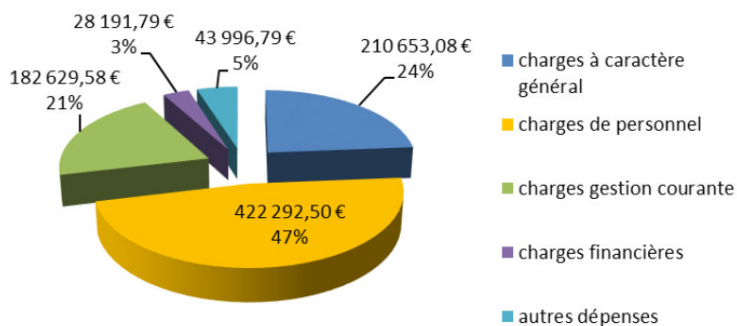
### Section de fonctionnement 2019



Julien POUPON, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2019. Les dépenses de 2019 sont légèrement inférieures à celles budgétées (-2.91%) et les recettes sont légèrement supérieures (+4,5 %)

### Dépenses 2019

**886 280,53 €**



Dépenses de **886 280 €**

Comprenant les dépenses suivantes (en % du total)

**011** Charges générales 210 653.08 € soit 25,5 %

**012** Personnel 422 292.50 € soit 47%

**65** Gestion courante 182 629,58 € soit 21 %

**66** Intérêts de la dette 28 191.79 € soit 3 %

Autres dépenses 43 996.79 € soit 5,0 %

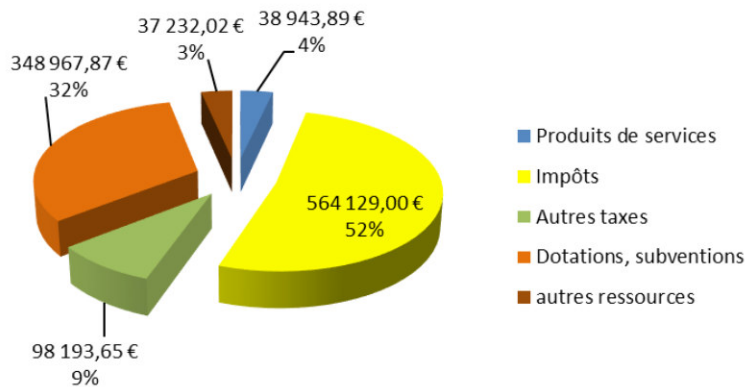
Les dépenses de personnel (48% en 2018 soit 422 322 €) sont les dépenses les plus élevées et restent stables pour 2019 à 47% soit 422 292 €.

## Dépenses personnels 2019

12		2018	2019
6218	autre personnel extérieur	33 400,42 €	19 828,41 €
6332	cotisation versée au FNAL	226,91 €	237,18 €
6336	Cotisation CN et Centre de Gestion	4 066,80 €	5 986,30 €
64111	Rémunération principale	211 235,78 €	226 104,63 €
64131	Rémunération personnel non titulaire	19 544,21 €	23 066,20 €
64162	Emploi d'avenir		
64168	autres emplois d'insertion	32 171,34 €	22 707,61 €
6451	cotisation URSAFF	35 895,67 €	37 730,91 €
6453	cotisation pour assurances personnel	59 669,75 €	62 864,04 €
6454	cotisation aux ASSEDICS	2 458,15 €	1 853,89 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 533,67 €	19 172,33 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	2 870,00 €	2 691,00 €
6475	médecine du travail, pharmacie	250,00 €	50,00 €
TOTAL		422 322,70 €	422 292,50 €
TOTAL	remboursement CAE et IJ	33 642,59 €	14 855,41 €
TOTAL	après remboursement CAE et IJ	388 680,11 €	407 437,09 €
	Dépenses générales de l'année en cours	871 425,49 €	887 763,74 €
<b>RATIO</b>	Charges personnel / Dépenses	<b>48,46%</b>	<b>47,57%</b>
	Dépenses générales de l'année en cours	837 782,90 €	872 908,33 €
<b>RATIO</b>	Charges personnel / Dépenses après Rem	<b>46,39%</b>	<b>46,68%</b>

## Recettes 2019

**1 087 466,43 €**



Recettes de **1 087 466,43 €**

Comprenant les recettes suivantes

**70** Produits de services 38 943,89 € soit 4 %

**73** Impôts 564 129 € soit 52 %

**74** Dotations de l'État 348 967,87 € soit 32 %

Autres fiscalités 98 193,65 € soit 9 %

Autres recettes 37 232,02 € soit 3 %

Les dotations et les subventions sont en baisse, à 393 313,72 € l'année précédente, la recette est de 348 967,87 € pour 2019.

## Bilan Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	montants 2018	montants 2019	%	variation 2018/2019
charges à caractère général	222 160,96 €	210 653,08 €	23,7	-5,18%
charges de personnel	422 322,70 €	422 292,50 €	47,6	-0,01%
charges gestion courante	169 433,68 €	182 629,58 €	20,6	7,79%
charges financières	31 487,15 €	28 191,79 €	3,2	-10,47%
autres dépenses	26 021,00 €	43 996,79 €	5,0	69,08%
	<b>871 425,49 €</b>	<b>887 763,74 €</b>		1,87%

Recettes de fonctionnement	montants 2018	montants 2019	%	variation 2018/2019
Produits de services	63 249,28 €	38 943,89 €	3,6	-38,43%
Impôts	552 115,00 €	564 129,00 €	51,9	2,18%
Autres taxes	94 007,27 €	98 193,65 €	9,0	4,45%
Dotations, subventions	393 313,72 €	348 967,87 €	32,1	-11,27%
autres ressources	31 669,54 €	37 232,02 €	3,4	17,56%

	<b>1 134 354,81 €</b>	<b>1 087 466,43 €</b>		-4,13%
--	-----------------------	-----------------------	--	--------

à ajouter excédent 2018

52 569,58 €

1 140 036,01 €

<b>Autofinancement</b>	<b>262 929,32 €</b>	<b>199 702,69 €</b>
------------------------	---------------------	---------------------

Autofinancement avec excédent 2018

**252 272,27 €**

La section Fonctionnement dégage 199 702.69 € qui sont nécessaires au remboursement de la dette de 109 744.05 €, d'où un autofinancement de 89 958.64 € auquel s'ajoute l'excédent reporté 2018 de 52 569.58, soit au final, un excédent d'autofinancement avec l'excédent reporté 2018 de 252 272.27 €.

## Investissement 2019

**Voirie/réseaux :** Les grosses dépenses 217 556,98 € concernent le chapitre voirie/réseaux, l'enrobé Rue de Pen an Dorguen (2<sup>e</sup> tranche) pour 97 489.51 €, le renforcement de la voirie communale pour 56 099.26 € et l'acquisition d'une épareuse pour 29940 €.

**Programme bâtiments et terrains communaux :** les dépenses s'élèvent à 30 055.57 € notamment pour la réfection du hangar et du cimetière.

**Programme école :** les dépenses s'élèvent à 13 796.60 €, notamment pour l'informatique et le ravalement de la façade et du pignon de l'école communale.

Bâtiments 30 055,57 € École 13 796,60 € Nouvel équip 18 456,72 € Voirie 217 556,98 €	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	Equipements	263 510,00 €	40 963,88 €	subventions
			101 677,49 €	FCTVA
	Dette	109 744,05 €	11 897,89 €	Taxe aménagement
	Déficit 2018	338 412,59 €	11 960,58 €	Remboursement Assai
		270 000 €	Fonctionnement 2018	
Sortie actif	11 053,00 €	250 000 €	Emprunt 2019	
Régul. CCPLD	42 942,64 €	11 960,58 €	amortissement	
		14 053,00 €	Sortie actif	
		2 219,00 €	Cession terrain	
		42 942,64 €	Cession terrain	
	<b>765 662,28 €</b>		<b>749 682,76 €</b>	
	<b>Résultat 2019 : - 15 979,52 €</b>			

Une fois les recettes affectées (subventions, excédent de fonctionnement 2018, FCTVA, taxe d'aménagement, remboursement assainissement, emprunt 2019.....) à hauteur de 749 682.76 € aux 765 662.28 € de dépenses 2019, de la dette 2019 et du déficit d'investissement 2018, la section investissement est déficitaire de 15 979.52 €.

### Bilan CA commune 2019

<b>FONCTIONNEMENT 2019</b>		<b>199 702,69 €</b>
<b>excédent reporté 2018</b>		<b>52 569,58 €</b>
<b>INVESTISSEMENT 2019</b>		<b>- 15 979,52 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE 2019</b>		<b>236 292,75 €</b>

<b>A AFFECTER</b>	<b>200 000 €</b>	→	<b>Investissement 2020</b>
	<b>52 272,27 €</b>	→	<b>Fonctionnement 2020</b>

L'excédent de fonctionnement de 252 272.27 € et un investissement de 15 979.75 sur 2019 a pour résultat un exercice 2019 excédentaire de 236 292.75 €. À l'approche des élections de mars 2020, le prochain conseil municipal qui sera élu, aura des marges de manœuvre importantes pour ses

investissements. Le pourcentage de la dette est de 12.97 %, il était de 16.47 % l'année précédente, contre 24.22% en 2017. La dette à court terme permet de sécuriser le budget. Elle passera à 123 000 € en 2020 et 98 000 € en 2024, bien loin de 251 000 € de 2017. Le maire, Jean-Louis VIGNON, assure donc les capacités d'investissement présentes et à venir de la commune.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, le maire s'étant retiré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2019.**

**Affectation de résultat :**

**Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat :**

**200 000 € à affecter à l'investissement 2020**

**52 272,27 € en report de fonctionnement 2020**

Le Conseil de Communauté a décidé lors de sa séance du 28 juin 2018 d'ajouter au titre de ses compétences la compétence « EAU ». L'extension de cette compétence a été entérinée par les communes selon les règles prévues par le Code général des Collectivités Territoriales et par arrêté préfectoral. Cette prise de compétences était effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce transfert de compétence implique le transfert de l'ensemble des budgets Eau des communes au Conseil de Communauté.

### **3- Avis sur le projet du PLUi devant être approuvé en conseil de communauté**

La Communauté de communes et les 22 communes du Pays de Landerneau-Daoulas ont engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il n'y a plus qu'un PLUi commun qui organise le développement du territoire à l'échelle intercommunale.

Le travail d'élaboration de ce document a démarré en 2016 et sera approuvé le 28/02/2020 au conseil de Communauté. Dans le cadre des consultations des personnes publiques associées, il est demandé au conseil municipal de Saint-Urbain d'approuver le document transmis par la CCPLD concernant le PLUi.

**Le conseil municipal a approuvé le document transmis par la CCPLD à l'exception de deux conseillers : Georges JEZEQUEL, Pascale DIVERRES CORRE.**

### **4- Convention assistance CCPLD-Voirie**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les missions d'assistance aux communes dans le domaine de la voirie et des infrastructures par la Communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas.

Monsieur le maire propose de renouveler la demande d'intervention du service communautaire pour la mission suivante :

Préparation d'un programme de travaux d'entretien, gros entretien de voirie assuré directement par les services de la Communauté, y compris une journée de suivi de travaux : 794 €.

Suivi de la passation du marché tel que décrit à l'article mission passation du marché : 124,84 €

La rémunération de ces missions s'élève à 918,84 €.

**L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité le prix des prestations pour des travaux sur la voirie et les infrastructures communales.**

## **5- Contrat CEJ 2019-2022**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le premier CEJ intercommunal a été signé en 2007 avec la Caf et la Msa. L'engagement s'est poursuivi par la suite par les conventions 2011-2014, 2015-2018. Cette dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2019.

Le nouveau contrat consiste en une reconduction avec plafonnement des moyens en vue d'un changement de type contrat, le CTG (Convention territoriale globale).

**L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité le nouveau contrat CEJ 2019-2022**

## **6- Convention de servitude A06 ENEDIS**

La délibération du conseil municipal pour la validation de la convention de servitude A06 ENEDIS est reportée au prochain conseil municipal.

## **7- Subvention exceptionnelle-Carnaval**

Landerneau sera en fête avec le Carnaval de la Lune étoilée, les 3, 4 et 5 avril 2020. Le comité d'animation est à pied d'œuvre pour préparer le carnaval de la lune étoilée. Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est demandée pour la fabrication du char de la commune.

**L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité la subvention pour la fabrication du char de la commune.**

## **8- Admission en non-valeur**

Le maire informe le Conseil municipal que des taxes et produits irrécouvrables ont été constatés par la trésorerie de Daoulas.

Il convient de régulariser la situation budgétaire de la commune.

Il s'agit des factures Commune 2016-2017-2018 pour un montant de 56 €

**L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables constatés par la trésorerie de Daoulas.**

## **9- Convention CDG-Accès aux missions facultatives**

La délibération du conseil municipal pour la validation de la convention CDG est reportée au prochain conseil municipal.

## **10- Mise à jour du fichier des noms de rues et lieu-dits**

La délibération du conseil municipal pour la validation des modifications du fichier est reportée au prochain conseil municipal.

## **11- Achat**

Achat tondeuse à gazon professionnelle.

Après consultation de 3 entreprises : Sofimat – Gourmelon – Perramant

L'entreprise Perramant est retenue pour 20 000 € TTC après reprise de l'ancienne tondeuse.

**L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'achat de la tondeuse chez Perramant**

Réfection de la toiture de la classe de CM2

Des travaux vont être engagés suite au ruissellement de eaux depuis la toiture de l'école afin d'éviter que les faux plafonds tombent sur le sol de la classe.

**L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité la réfection de la toiture de la classe de CM2**

Défeutrage du terrain de foot n°1

Le défeutrage consiste à enlever la couche de matière organique qui se reconstitue naturellement chaque année, à la surface du terrain. Cette couche organique est due à la décomposition des racines, aux déchets de tontes et à une mauvaise activité des micro-organismes du sol qui normalement assimilent le feutre. Montant des travaux 19 200 €.

**L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'unanimité le défeutrage du terrain de foot n°1**

Rénovation /Extension des vestiaires des associations sportifs

Récapitulatif des offres les mieux-disantes

N° LOT/DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT
1 / TERRASSEMENT - VRD	CRENN TP	18 134,00 €
2/ GROS OEUVRE	PERAN	103 553,27 €
3/ CHARPENTE	SARL DILASSER	19 947,80 €
4/ COUVERTURE BAC ACIER	TREBAUL	16 361,85 €
5/ MENUISERIES EXTERIEURES	FALHER	34 000,00 €
6/ MENUISERIES INTERIEURES	FALHER	25 280,84 €
7/ ISOLATION-CLOISONS	CSIM QUEMENEUR	27 301,22 €
8/ PLAFONDS	LE GALL PLAFONDS	6 250,38 €
9/ CARRELAGE FAÏENCE	SALAUN CARRELAGES SOLS	32 625,29 €
10/ PEINTURE	DECORS ET TECHNIQUES	8 890,28 €
11/ CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE-SANITAIRES	EPC	56 607,00 €
12/ ELECTRICIIE	LAUTECH	20 496,15 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>369 403,08 €</b>

**L'ensemble du conseil municipal a approuvé à l'exception d'un conseiller, Georges JEZEQUEL, les passations des marchés avec les candidats retenus lors de l'ouverture des plis.**



## **12- La parole aux adjoints et conseillers.**

Pascale DIVERRES CORRE

La fréquentation de la micro-crèche « Dip Ha Doup » de Daoulas, par les enfants de Saint-Urbain, est stable.

Nathalie ABIVEN

Vote du budget du CCAS

Laure LAUVERGEAT propose d'effectuer un bilan de fonctionnement de la bibliothèque /médiathèque **Les mille feuilles** de Saint-Urbain.

Georges JEZEQUEL s'interroge sur la qualité des repas ressentie par les enfants de l'école. Nathalie ABIVEN rassure le conseiller sur la qualité des repas servis à la cantine et fait observer que les enfants ne se plaignent pas.

Annie MOAL

Nid de poule sur la route de Daoulas à reprendre et la lumière à remplacer à Ti an Holl.

## **13- La parole au public**

Jean DEPASSE

Samedi 22 février 2020, l'association Fleur du Mékong organise la 5<sup>e</sup> foire aux livres. La recette de la journée servira au financement d'actions d'aide à l'enfance en difficulté dans le Delta du Mékong, au sud Vietnam.

**PROCHAIN CONSEIL le Vendredi 06 mars à 18H00.**